

**AVIS DE COURSE TYPE  
VOILE LEGERE 2017-2020**

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Championnat de Ligue Pays de Loire  
14 Mai 2017  
La Tranche sur mer  
Cercle Nautique Tranchais  
5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra. (*supprimer 1.4 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)

**2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux [*doivent*] [*peuvent être tenus d'*] arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux Bic 293 RCB RCO RSX
- 3.1.2 - tous les bateaux en intersérie Catamaran TC.

3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Windsurf	10€
Catamaran	20€

**5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation d'inscription :  
Dimanche 14 Mai 2017 de 9h à 10h30

5.2 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
14 Mai 17	11h00	Catamaran
14 Mai 17	11h00	Windsurf

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront :  
- affichées selon la Prescription fédérale.

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront du type construit.  
7.2 L'emplacement de la zone de course est Plage de l'embarcadère à La Tranche sur mer.

**8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour la série Catamaran RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 1 courses devront être validées pour valider la compétition.  
9.2 (a) Quand moins de [X] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.  
(b) Quand [X] à [Y] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.  
(c) Quand [Y+ 1] courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.  
9.3 Le système de classement est le suivant : *Système de Points a Minima de l'annexe A*

**10. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :CNT La TRANCHE sur mer 85360 02 51 27 44 14 cntranchais@orange.fr

Pleine mer 19h24 Coef.75



**ANNEXE ZONE DE COURSE**  
*(joindre si possible un extrait de carte)*